

Édition 2024

Le règlement

Saint-Cloud



Le **LABEL**

2024

Article 1 : PRÉSENTATION

Suite au succès rencontré lors de la création du Label Saint-Cloud en 2019, la Ville lance la troisième édition.

Le Label devra « porter Saint-Cloud dans son projet ». Le but est de promouvoir l'entrepreneuriat et le savoir-faire à Saint-Cloud. Il sera attribué pour une durée de trois ans renouvelable. L'appel à candidature se fera chaque année. La Ville de Saint-Cloud se réserve le droit de retirer le Label à l'entreprise dont le produit ou la gamme de produits ne correspondrait plus aux caractéristiques décrites dans le dossier de candidature.

Article 2 : CIBLE

L'appel à candidature du Label est ouvert aux artisans, commerçants, entrepreneurs, artistes répondant aux critères de sélection fixés ci-dessous.

Article 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les candidats devront s'inscrire via un formulaire téléchargeable en ligne sur le site Internet de la Ville, accessible à l'adresse suivante :
<https://www.saintcloud.fr/commerces-et-marchés#lelabelsaintcloud>

Le dossier de candidature est à renvoyer:

Par mail à : **commerce-artisanat@saintcloud.fr** ou par courrier à :

Ville de Saint-Cloud « Service Commerce »

4, rue du Mont-Valérien - 92210 Saint-Cloud



Les candidats devront renseigner l'ensemble des champs du formulaire et joindre tous les éléments permettant de répondre aux critères demandés.

Une première étude des candidatures sera effectuée par les services de la Ville pour s'assurer de la recevabilité desdites candidatures (dossier complet et respectant une majorité des critères mentionnés (ci-dessous)).

Seront systématiquement éliminés les dossiers de candidature incomplets ou ne répondant pas à certains des critères jugés essentiels pour la Ville.

Les informations fournies dans le cadre du dossier de candidature serviront à apprécier la recevabilité de la candidature.

Les éléments d'appréciation de sélection des dossiers pour l'obtention du Label concernant le produit ou la gamme de produits, le service, l'œuvre ou l'objet sont :

- Rayonnement à Saint-Cloud, voire au-delà de Saint-Cloud ;
- Conception ou fabrication à Saint-Cloud ;
- Création ou conception qui a un lien avec Saint-Cloud ;
- Originalité ;
- Qualité ;
- Fabrication éco-responsable ;
- Lieu d'activité ou d'immatriculation à Saint-Cloud.

Article 4 : SÉLECTION DES DOSSIERS

Un jury, parrainé par une personnalité clodoaldienne, composé de représentants de la Ville de Saint-Cloud et de spécialistes extérieurs dans chaque domaine, sera mis en place.

Chaque candidat devra présenter son produit, service, œuvre devant le jury au mois de décembre.

Dans les conditions fixées par le présent règlement, le jury est souverain pour décerner le label en tenant compte des critères de sélection.

S'il l'estime nécessaire, le jury pourra demander aux candidats à visiter le lieu de fabrication et/ou de vente de leurs produits.

La décision du jury est acquise par un vote.

Les résultats seront communiqués, par courrier, à l'issue des délibérations du jury.

Article 5 : DURÉE DE VALIDITÉ

Le Label est valable pour une durée de trois ans renouvelable après une nouvelle étude du dossier de candidature.

Possibilité de candidater chaque année.



Article 6 : PROMOTION DU LABEL

Le Label Saint-Cloud est une marque de reconnaissance pour les consommateurs en recherche d'authenticité. Les candidats dont le travail aura été récompensé pourront mettre en avant le Label dans tous leurs outils de communication et devenir ainsi des ambassadeurs de la ville.

De son côté, la Ville de Saint-Cloud communiquera sur le magazine municipal, son site Internet et les réseaux sociaux ainsi qu'en presse spécialisée et régionale et fera vivre le Label pendant trois ans.

Article 7 : REMISE DU LABEL

Une cérémonie officielle en présence du maire, des élus, des membres du jury sera organisée à l'hôtel de ville pour la remise du Label.

Fait à Saint-Cloud, le ...

Dans le cadre de l'organisation du Label Saint-Cloud Edition 2024, la Mairie de Saint-Cloud collecte des données personnelles aux fins de gestion des candidatures. Les seuls destinataires des données sont les services organisateurs de l'événement.

Conformément à l'article 6 relatif à la licéité du traitement du règlement général sur la protection des données (RGPD), la base légale de ce traitement est le consentement.

Les données personnelles collectées sont les suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail et des informations relatives à la vie professionnelle (activité, lieu de travail, titres ou récompenses éventuels). Les données personnelles collectées seront supprimées 30 jours après que le Label Saint-Cloud Edition 2024 ait été décerné.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, à la rectification, à l'effacement, à la limitation du traitement de vos données et votre droit à la portabilité des données à tout moment auprès du délégué à la protection des données de la Mairie de Saint-Cloud, soit par courrier électronique : dpo@saintcloud.fr, soit par voie postale à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données – Hôtel de Ville – 13 Place Charles de Gaulle – 92210 Saint-Cloud.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Les vainqueurs pourront apparaître dans les publications de la Ville de Saint-Cloud. Ils devront signer une autorisation de droit à l'image lors de la cérémonie de remise du Label.

